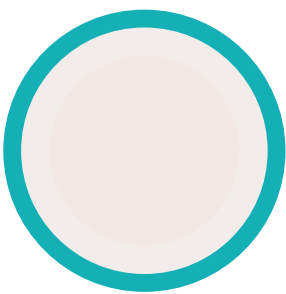
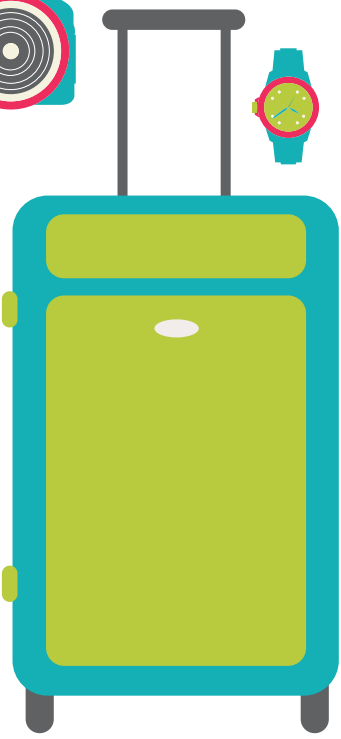
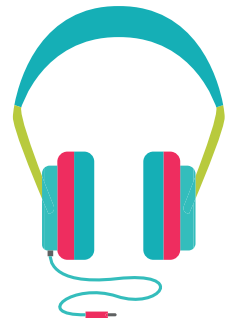


■ guide de l'étudiant ■



INTERNATIONAL 2017/2018 AgroSup Dijon



BIENVENUE À AGROSUP DIJON

« Le mot du Directeur Général »



Chers étudiants

Je suis très heureux de vous accueillir à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur et de recherche spécialisé dans le domaine des sciences agronomiques et de l'alimentation. Vous bénéficierez ici d'un environnement scientifique stimulant tout en bénéficiant d'un cadre de vie de grande qualité.

A AgroSup Dijon, vous pourrez développer vos connaissances scientifiques et vos compétences humaines et techniques. Vous aurez de multiples opportunités de vous engager dans des projets professionnels ou étudiants aussi bien dans le cadre de vos études que des activités sociales et culturelles proposées par les associations.

Située au coeur d'une région réputée pour son patrimoine, sa gastronomie et dotée d'équipements culturels et sportifs de haut niveau, la ville de Dijon vous offrira toutes les occasions de vous divertir, de vous cultiver, et d'approfondir vos connaissances.

Je vous souhaite de vivre une expérience la plus riche possible !

François Roche-Bruyn
Directeur Général d'AgroSup Dijon

PRESENTATION D'AGROSUP DIJON

p. 6

VOTRE PRÉPARATION AVANT DE VENIR EN FRANCE

- 1/ Candidater pour une formation à AgroSup Dijon p. 7
- 2/ Cours de français p. 9
- 3/ Visa p. 10
- 4/ Réservation de votre logement p. 13
- 5/ Assurance santé p. 17

VOTRE ARRIVÉE À DIJON

- 1/ Venir à Dijon p. 19
- 2/ Plan central p. 20
- 3/ L'ouverture d'un compte bancaire p. 24
- 4/ Vos démarches administratives nécessaires p. 26
- 5/ Votre santé à Dijon p. 28

VOTRE VIE À DIJON

- 1/ Les transports de Dijon p. 30
- 2/ Informations pratiques p. 32
- 3/ Culture et loisirs p. 36
- 4/ Contacts utiles p. 38



■ Présentation de l'Établissement

L'institut National Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Alimentation et de l'Environnement, nom d'usage AGROSUP DIJON, est un établissement supérieur d'enseignement et de recherche français en agronomie et en agro-alimentaire, installé à Dijon. AGROSUP DIJON assure essentiellement la formation d'ingénieur dans les domaines de l'agronomie, sciences de l'alimentation et de l'environnement. Il est placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère de l'agriculture.

■ Le Système français des « Grandes Écoles »

« L'exception française des « Grandes Écoles »

L'essentiel des formations supérieures en ingénierie et en management est dispensé par les « Grandes Écoles ». Ce sont des institutions de taille moyenne (1000 élèves) alliant sélectivité du recrutement de leurs élèves, excellence académique et grande proximité de l'entreprise. Les « Grandes Écoles » sont habilitées par le ministère français de l'éducation nationale à délivrer le grade de master conformément aux standards internationaux. L'accès aux « Grandes Écoles », extrêmement sélectif, se fait par le biais d'un concours national d'entrée ouvert aux diplômés de l'enseignement supérieur après 2 ou 3 années d'études en « classes préparatoires » ou à l'université.

1/ Candidater pour une formation à AgroSup Dijon

Vous avez dû au préalable déposer votre dossier pour vous inscrire soit dans une formation diplômante d'AgroSup Dijon soit pour un échange académique. Retrouvez ici tous les contacts nécessaires.

CANDIDATURE À UNE FORMATION DIPLÔMANTE

■ Formation d'ingénieur spécialité agro-alimentaire ou agronomie

<http://www.agrosupdijon.fr/courses/ingenieur-en-formation-initiale.html?L=1>

Contact :

▲ Spécialité agronomie

- Nadine MOREAU

Tél. : (+33) (0)3 80 77 27 67 / Email : nadine.moreau@agrosupdijon.fr

▲ Spécialité agro-alimentaire

- Nathalie ROUX

Tél. : (+33) (0)3 80 77 40 26 / Email: nathalie.roux@agrosupdijon.fr

■ Mastères spécialisés

<http://www.agrosupdijon.fr/formations/masteres-specialises.html>

▲ Sciences et management de la filière équine (MS-MESB)

<http://www.mesb.fr>

Contact : Véronique ALLARD

Tél : (+33) (0)3 80 77 25 60

Email: mesb@agrosupdijon.fr

▲ Connaissance et commerce international des vins (MS-CCIV)

<http://www.ms-cciv.fr>

Contact : Sandrine Guillaume

Tél : (+33) (0)3 80 77 28 28

Email : sandrine.guillaume@agrosupdijon.fr

▲ Management de la performance industrielle des industries laitières (MS-MIP)

<http://www.ms-mip.fr>

Tél : (+33) (0)6 81 36 07 48

Email : mip@agrosupdijon.fr

■ Master Co-habilités avec l'université de Bourgogne

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Masters-.html>

▲ Master sciences, technologie, santé

- mention sciences des aliments

Master Nutrition et Sciences des aliments

<http://www.agrosupdijon.fr/formations/licence-master-doctorat/masters/master-sciences-des-aliments.html>

Master Physiological and Psychological Food Determinants (P2Food)

<http://www.agrosupdijon.fr/autres-formations/licence-master-doctorat/masters/masters-nutrition-et-sciences-des-aliments/master-p2food-m1/>

Master Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP2)

<http://www.agrosupdijon.fr/autres-formations/licence-master-doctorat/masters/masters-nutrition-et-sciences-des-aliments/master-mp2-m2/>

- mention environnement-terre-évolution-climat

<http://www.agrosupdijon.fr/formations/licence-master-doctorat/masters/master-environnement-terre-evolution-climat.html>

- mention sciences vie santé

<http://www.agrosupdijon.fr/formations/licence-master-doctorat/masters/master-sciences-vie-sante.html>

▲ Master droit, économie, gestion

- mention sciences économiques

<http://www.agrosupdijon.fr/formations/licence-master-doctorat/masters/master-sciences-economiques.html>

▲ Master sciences humaines et sociales

- mention psychologie

<http://www.agrosupdijon.fr/autres-formations/licence-master-doctorat/masters/master-ifp2e/>

CANDIDATURE À UN ÉCHANGE ACADÉMIQUE

<http://www.agrosupdijon.fr/international/venir-etudier-a-agrosup-dijon/>

Accueil étudiants internationaux :

⇒ Laetitia BORSATO

Tél. : (+33) (0)3 80 77 26 74 / Email : incoming@agrosupdijon.fr

2/a Cours de français intensif été - CIEF

CIEF (Centre International d'Études Françaises)

Avant de débiter les cours ou durant votre séjour, il vous est possible de prendre des cours de français auprès du Centre International d'Études Française (CIEF). Il s'adresse aux étudiants étrangers qui veulent apprendre le français et connaître la culture française. Le CIEF est situé sur le campus universitaire de Dijon.

- ▾ **Cours intensifs d'été** : 20 à 25 heures en moyenne en fonction du niveau et des options choisies.
 Environ 495€* (2 semaines), 725€ (4 semaines), 1225€ (8 semaines)
 (*tarifs indiqués non contractuels)

Si vous êtes intéressé, vous pouvez consulter le site internet du CIEF ou le joindre par mail.

Certains programmes d'échange participent au financement.

CIEF (Centre International d'Études Françaises)

@ cief@u-bourgogne.fr

Plus d'informations sur <http://cief.u-bourgogne.fr/>

2/b Cours de français du soir - UB

- ▾ **Cours du soir** : L'apprentissage est basé sur la compréhension et l'expression orales et écrites.
 40€/semestre (15h de cours à raison de 1,5h/semaine)
 (Les cours du soir sont pris en charge par AgroSup Dijon pour les étudiants en échanges)

Centre des langues et des cultures pour tous

@ centre.langues.cultures@u-bourgogne.fr

Plus d'informations sur <http://cief.u-bourgogne.fr/>

3/ VISA**VOUS ÊTES UN ÉTUDIANT EUROPÉEN**

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union européenne (UE ou de l'Espace économique européen (EEE), d'Andorre ou de Suisse), vous n'avez pas besoin de visa pour rejoindre AgroSup Dijon.

* Si vous résidez dans un pays de l'Union et que vous n'êtes pas ressortissant européen, c'est le consulat de France de votre pays de résidence qui vous accordera un visa « étudiant ».

VOUS ÊTES ÉTUDIANT INTERNATIONAL

Les étudiants qui séjournent en France **plus de trois mois** doivent, avant de quitter leur pays, se procurer un visa portant la mention « séjour pour études » au consulat de France (sauf pour les pays dispensés de visa)

➔ Le visa de long séjour**▲ Conditions d'entrée en France**

Vous devez normalement être muni d'un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) étudiant. Ce visa vous dispense, durant sa durée de validité (1 an ou moins), de demander une carte de séjour en préfecture. Vous devez déposer votre demande de visa avant votre entrée en France, auprès de l'ambassade ou du consulat de France dans votre pays de résidence. Pour une trentaine de nationalités, la demande se fait exclusivement sur le site de Campus France via le portail «études en France», lors de la pré-inscription

▲ Vous devez passer par une procédure d'inscription en ligne obligatoire dans 37 pays

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Sénégal, Syrie, Russie, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Si vous résidez dans l'un de ces 37 pays, la procédure dématérialisée de candidature en ligne «études en France» a été mise en place via le site de campus france. Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa «étudiant»

*** ATTENTION** : Vous devez constituer votre dossier en ligne site web :

<http://www.campusfrance.org/fr>

Inscription obligatoire avant le 31 mars de l'année en cours

Il est vivement conseillé de se renseigner auprès du Consulat de France du pays où réside l'étudiant pour connaître dans le détail les conditions de séjour. Les étudiants qui séjournent en France plus de trois mois doivent, avant de quitter leur pays, se procurer un visa portant la mention «séjour pour études» au consulat de France (sauf pour les pays dispensés de visa).

▲ Si vous résidez dans un autre pays

Vous résidez dans un pays où la procédure «études en France» n'a pas été mise en place, vous devez prendre contact directement avec le ou les établissements de votre choix en vue d'obtenir un certificat de pré-inscription. Vous présentez ensuite le formulaire de demande de visa de long séjour accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées au consulat de votre pays.

Plus d'informations sur www.campusfrance.org

⇒ Le visa de court séjour

Ce visa permet à un étranger d'entrer et de séjourner dans l'espace Schengen* pendant un maximum de 3 mois par période de 6 mois, quel que soit le motif (tourisme, études, visites familiales ou privées, ascendant d'un ressortissant français ou de son conjoint étranger, voyages d'affaires, exercer une activité professionnelle en France, passer un concours, soins médicaux...).

*L'Europe de Schengen : Suède, Portugal, Pays-Bas, Norvège, Luxembourg, Italie, Islande, Grèce, France, Finlande, Espagne, Danemark, Belgique, Autriche, Allemagne, Malte, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Plus d'informations sur www.visa-schengen.info

Dès votre arrivée en France

Vous devrez adresser à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) par lettre recommandée avec accusé de réception :

- le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa
- la copie des pages du passeport où figurent les informations sur l'identité du titulaire et le cachet attestant de l'entrée en France ou dans l'espace Schengen.

Dès réception de ces documents, l'OFII vous convoquera et vous demandera le paiement d'un timbre fiscal de 60€ (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site www.timbresofii.fr). Il vous apposera ensuite « une vignette faisant office de titre séjour » sur votre passeport.

⇒ Carte de séjour

Si vous souhaitez rester en France, vous devez présenter une demande de carte de séjour dans les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre visa. Vous devez déposer votre demande à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile. Renseignez-vous en premier lieu auprès de votre préfecture.

OFII (DIJON)

6, rue Chancelier de l'Hospital
Cité Dampierre
21000 Dijon

@ <http://www.ofii.fr>

☎ dijon@ofii.fr

🕒 03 80 68 32 30

8h30 - 12h / 14h - 17h

Préfecture de Côte d'or (DIJON)

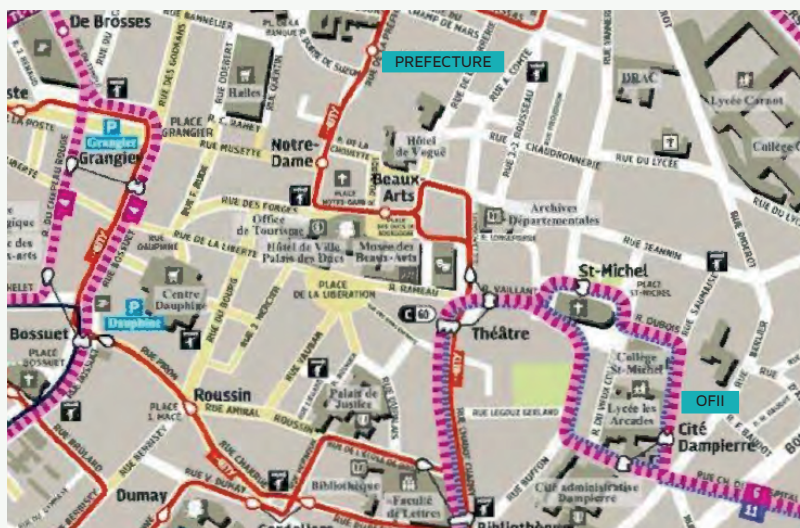
53 rue de la Préfecture
21041 DIJON Cedex

www.cote-dor.pref.gouv.fr

☎ 03 80 44 64 00

🕒 9h - 12h / 13h30 - 17h

Arrêt de Tram T1
ou T2 : République



■ 4/ Réservation de votre logement

Avant votre arrivée en France, vous devez choisir votre hébergement et effectuer les démarches de réservation directement. Vous avez plusieurs possibilités de logements selon la formation suivie.

Si vous venez pour un échange académique pour 1 ou 2 semestres, vous pouvez demander un logement :

- à la résidence d'AgroSup Dijon MAGON
Contact : Geoffroy PARGNY
Email : geoffroy.pargny@agrosupdijon.fr
<http://www.agrosupdijon.fr/vie-etudiante/hebergement.html>
aux résidences universitaires (CROUS)
- Email : hebergement@crous-dijon.fr
<https://www.crous-dijon.fr/logements>

Si vous venez pour une formation diplômante en formation D'INGENIEUR, vous pouvez demander un logement

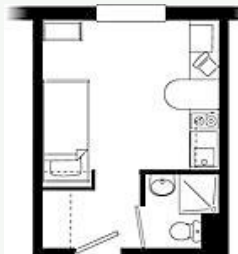
- à la résidence d'AgroSup Dijon MAGON
Contact : Geoffroy PARGNY
Email : geoffroy.pargny@agrosupdijon.fr
<http://www.agrosupdijon.fr/vie-etudiante/hebergement.html>
- aux résidences universitaires (CROUS)
Email : hebergement@crous-dijon.fr
<http://www.crous-dijon.fr/logements>

Si vous venez pour une formation diplômante en MASTERES SPECIALISES et MASTERS co-habilités ou en tant que doctorant

Vous pouvez demander un logement aux résidences universitaires (CROUS)
Email : hebergement@crous-dijon.fr
Site web : <http://www.crous-dijon.fr/logements>

Présentation des hébergements

■ Résidence Magon d'AgroSup Dijon



Vous disposez d'une studette de 16 m² comprenant :

- 1 lit de 0,90m avec sommier et matelas (draps et couvertures non fournis)
- 1 bureau
- 2 chaises
- 1 armoire de rangement étagère - penderie (prévoir des cintres)
- 1 tableau d'affichage en liège
- 1 étagère
- 1 prise TV
- 1 prise téléphone et internet (frais en sus)

1 cuisine comprenant :

- 2 plaques de cuisson électrique
- 1 réfrigérateur encastré
- 1 table de cuisine fixe
- 3 placards

1 salle d'eau comprenant :

- Douche
- Lavabo
- porte-serviettes
- tablette
- WC

* TARIFS 2017 :

Pour les étudiants AgroSup Dijon et autres élèves : 352,89€/mois toutes charges comprises



Renseignements et contacts

Geoffroy PARGNY
rue des Péjoces - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 77 26 77

Email : geoffroy.pargny@agrosupdijon.fr

* Plus d'information sur

<http://www.agrosupdijon.fr/vie-etudiante/hebergement.html>

■ Résidence CROUS (Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires)

Liste des résidences	Type	Loyer	Dépôt de garantie	Superficie
Résidence Universitaire Mansart (94 Boulevard Mansart)	Chambre traditionnelle	158€ (213€ pour un séjour inférieur à 6 mois)	250€	9m ²
	1 lavabo (individuel), 1 WC (individuel) Cuisine 2 plaques (collectif)			
	Chambre confort	250€ (337€ pour un séjour inférieur à 6 mois)	153€	
	1 douche (individuelle), 1 lavabo (individuel), 1 WC (individuel), 1 cuisine (collectif)			
Résidence Universitaire Montmuzard (Avenue Alain Savary)	Chambre traditionnelle	158€ (213€ pour un séjour inférieur à 6 mois)	158€	9m ²
	1 lavabo (individuel), 1 cuisine (collectif), 1 douche (collectif), 1 WC (collectif)			
	Chambre confort	250€ (337€ pour un séjour inférieur à 6 mois)	250€	9m ²
	1 douche (individuel), 1 lavabo (individuel) 1 WC (individuel), 1 cuisine (collectif)			
	Studio ou T1	326€ (437€ pour un séjour inférieur à 6 mois)	313€	15m ²
1 kitchenette (individuel), 1lavabo (individuel), 1 douche (individuel), 1 WC (individuel)				

Contact : 03 45 34 85 83 / hebergement@crous-dijon.fr

* Plus d'informations sur www.crous-dijon.fr

▲ Autre logement proche du campus universitaire : Résidence Internationale des Étudiants

CHAMBRE	APPARTEMENT		
	T1	T2	T3
406€ /	450€ / mois	613€ / mois	724€ / mois

Chambre (à partir de 406€ par mois)

Pour assurer votre confort, la Résidence Internationale des Étudiants dispose de 300 chambres individuelles meublées avec literie. Equipée de réfrigérateur, de téléphone et d'un accès internet, chaque chambre dispose d'une douche et de WC. Elle met également à votre disposition des cuisines équipées à tous les étages et une laverie automatique.

Appartement

La résidence vous propose également 100 appartements tout confort (du T1 au T3), cuisine équipée, téléphone, accès internet.

La cafétéria de la Résidence Internationale des Étudiants vous attend dans l'espace restauration d'octobre à juin, pour vous servir petit déjeuner et dîner.

Les restaurants universitaires eux vous sont ouverts toute l'année.

Résidence Internationale des Étudiants

4/6 Rue Maréchal Leclerc

21000 DIJON

☎ 03 80 71 70 00

▲ Logements temporaires

▾ CROUS

Chambre simple	A partir de 14€ / nuit
Chambre avec douche & WC	A partir de 23€ / nuit
Studio	A partir de 29€ / nuit

▾ Ethic Etapes - CRI (Centre de Rencontre Internationales et de séjour Dijon)

HEBERGEMENT DIJON Formule standard (prix 2017 par personne)	Nuit (petit déjeuner offert)
Chambre individuelle à 1 lit avec douche, WC et TV	44,90€
Chambre à 2 lits avec douche, WC et TV	29,50€
Chambre à partager de 4 à 6 lits avec 2 douche(s) et WC	23,60€

Ethic Etapes

1, avenue Champollion

21000 DIJON

☎ 03 80 72 95 20

5/ Assurance santé

En France, lorsque vous êtes étudiant vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante, c'est d'ailleurs une condition pour valider votre inscription administrative dans l'enseignement supérieur français.

Sécurité sociale

Dans le cadre de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français ou pour effectuer un stage, vous avez l'obligation de présenter un document attestant de votre protection sociale pour la durée de l'année universitaire ou de vous affilier au régime de sécurité sociale étudiante. Cette protection sociale vous permet de bénéficier du régime français de sécurité sociale «étudiante» et obtenir la prise en charge des soins médicaux. La sécurité sociale (OBLIGATOIRE) couvre environ 70% des frais de santé, la mutuelle (NON OBLIGATOIRE) couvre environ les 30% restant.

70% sécurité sociale	30% mutuelle facultative
coût 100% soin médical	

⇒ Situation des étudiants Européens (membre EEE)

Vous devrez fournir au moment de votre inscription, [la Carte Européenne d'Assurance Maladie \(CEAM\)](#) valide couvrant toute la période universitaire. Pour obtenir votre carte, qui est gratuite, adressez-vous à votre centre de sécurité sociale dans votre pays de résidence.

⇒ Situation des étudiants internationaux (non européens)

Vous devrez vous affilier à la sécurité sociale étudiante française au moment de votre inscription pour un montant approximatif de **217€/an** pour venir étudier en France entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année suivante.

SAUF,

Si vous séjournez en France moins de 3 mois ou si vous séjournez en France avant le 1^{er} septembre de l'année universitaire (après le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 août de l'année suivante, vous devrez prendre la sécurité sociale obligatoire).

▶ Vous pouvez prendre une assurance privée dans votre pays. L'attestation d'assurance santé devra être rédigée en français ou en anglais et préciser qu'il s'agit d'un séjour d'études (et non une assurance touristique) à l'étranger.

▶ Vous pouvez prendre une assurance santé spécifique « étudiant étranger » à Dijon comprenant la sécurité sociale étudiante et la mutuelle pour un coût d'environ 50€/mois

Important : Si vous avez plus de 28 ans (au 1^{er} septembre 2017), vous ne pouvez plus prétendre à la sécurité sociale étudiante, vous devrez alors adhérer à une assurance privée

► Les 2 assurances santé étudiantes :

LMDE (La Mutuelle Des Etudiants)

33 rue Nicolas Bornier
21000 DIJON
www.lmde.com

SMEREB

11 ter Boulevard Voltaire
21000 DIJON
www.smereb.fr

La Mutuelle Complémentaire Santé (facultative)

L'adhésion à une mutuelle complémentaire est facultative alors que celle à la sécurité sociale est obligatoire.

Elle vous coûtera entre 60 et 550 € par an en fonctions des options choisies mais vous permet de couvrir 30% des frais de santé à votre charge.

La carte Vitale



Après votre inscription à la sécurité sociale française vous recevrez une carte vitale que vous devrez présenter à chaque fois au médecin et à la pharmacie.

Elle vous permet d'être remboursé rapidement sur votre compte bancaire.

Plus d'informations sur www.ameli.fr

1/ Venir à Dijon**Prendre le train pour venir à Dijon depuis Paris**

Vous pouvez prendre le train directement depuis l'Aéroport Charles de Gaulle, mais il n'y a qu'un seul départ par jour (Départ de Paris CDG 19h58, arrivée à Dijon 21h43). Sinon, vous pouvez prendre un TGV (1h35) à la gare de "Paris Gare de Lyon" jusqu'à Dijon.

A l'exception des e-billets, n'oubliez pas de composer votre billet de train dans une des machines (boîtes jaunes) avant d'embarquer.

Plus d'informations sur www.voyages-sncf.com



2/ Plan central





Piscine olympique



Restaurants universitaires



Banques



Boulangeries



Hébergement



Comment aller de l'aéroport « Charles de Gaulle » à la «Gare de Lyon »?

Transfert par Bus (Les cars Air France)


Où ? Depuis les terminaux 1 et 2

- Terminal 1 : Porte 32 (niveau arrivée)
- Terminal 2AC : Porte 10 (Terminal 2C)
- Terminal 2BD : Porte 14 (Terminal 2D)
- Terminal 2EF : Gare routière niveau arrivées

Comment ? Ligne de bus n° 4 : CDG < > Paris-Gare de Lyon < > Paris-Gare Montparnasse

- Circule tous les jours, toutes les 30 minutes.
- Temps de trajet : 60-75 minutes selon la circulation
- Tarif : adultes : 17 € (adultes)

Transfert par le métro RER (Réseau Express Régional) - tarif 10 €

 Durée : 37 min

Aéroport

Charles de Gaulle 2 TGV

Châtelet-Les-Halles

Gare de Lyon



Comment aller de l'aéroport « Orly » à la gare de « Paris Gare de Lyon »

Transfert par bus « Navette Orlyval »

Départ de la Navette Orlyval jusqu'au métro « Antony »

Où ?

- Orly Sud: Orlyval, sortie K
- Orly Ouest : sortie A, niveau départs.

« Fréquence de la Navette »

- Toutes les 5 à 7mn30 de 6h à 23h35
- Durée : 25min environ

Tarif : 9,30€

Transfert par le métro RER (Réseau Express Régional)

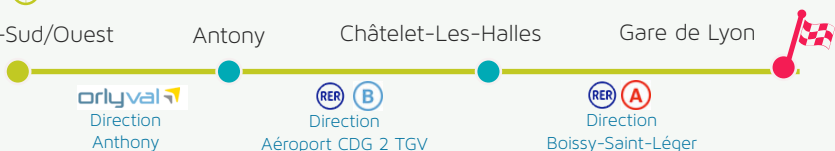
 Durée : 53 min

Orly-Sud/Ouest

Antony

Châtelet-Les-Halles

Gare de Lyon



Plus d'informations sur www.aeroportsdeparis.fr

Comment venir à AgroSup Dijon depuis la gare de Dijon

TRAM

Vous pouvez prendre le Tram T1 (Direction Quetigny Centre) à la station «Dijon Gare» et vous arrêtez à la station «Erasme».

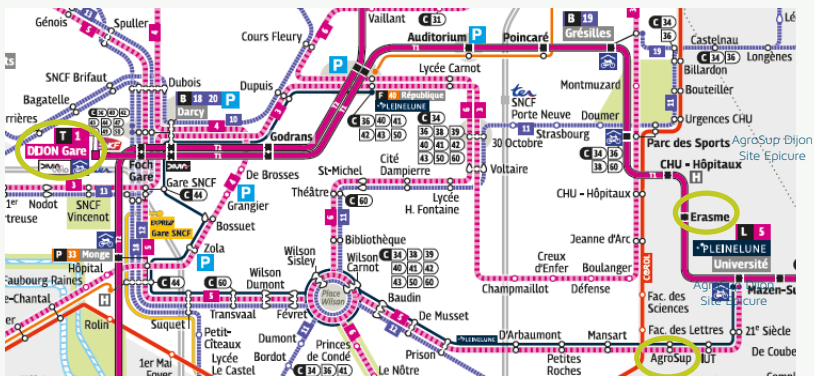
PASS 1 H (1,60 €) paiement en espèce ou carte de crédit au distributeur de la station de Tram

Un tram toutes les 5 à 7 min. Du lundi au samedi de 5h30 à 00h45. Horaires différents le dimanche durée : 10 à 15 min pour se rendre sur le campus universitaire.

BUS

Vous pouvez prendre le bus Liane 5 (direction Université) à l'arrêt Gare SNCF. Un bus toutes les 8 min. Du lundi au samedi de 5h30 à 00h45. Horaires différents le dimanche.

Prix : 1.60€ le ticket, à régler auprès du chauffeur (ticket valable pendant une heure).



AgroSup Dijon - Site Epicure
Tram T1 (Dijon Gare/Quetigny Centre)
Arrêt Erasme



AgroSup Dijon - Site Demeter
Bus Liane 5 (Talent Dullin/Campus)
Arrêt AgroSup

3/ L'ouverture d'un compte bancaire

Lors de votre séjour en France, vous aurez besoin d'ouvrir un compte en banque.

En France, comme dans 16 autres pays européens, la monnaie est l'Euro.

Un compte bancaire français

Une carte bancaire internationale n'est pas suffisante pour vivre plus de 3 mois en France.

En tant qu'étudiant, vous allez vivre au quotidien "à la française", profiter de l'aide au logement, être couvert par la sécurité sociale étudiante (les remboursements se font par virement automatique directement sur un compte bancaire), vous allez peut-être travailler, etc. Certaines banques offrent les frais d'ouverture et la carte bancaire.

Pour payer en France, on utilise le plus souvent :

- la carte bancaire pour des achats en magasin
- le chèque ou le virement automatique pour le gaz, l'électricité, etc.
- l'argent en espèces pour les petits achats

Comment ouvrir un compte dans une banque ?

C'est très simple, il suffit de vous présenter dans une banque et de prendre un rendez-vous avec un conseiller.

Pour ouvrir le compte, vous devrez présenter :

- une pièce d'identité : passeport ou carte d'identité
- votre carte de séjour
- votre attestation de logement qui vous est remise à votre arrivée
- une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant

Une fois le compte ouvert, vous recevez en une dizaine de jours un chéquier (généralement gratuit) et une carte bancaire.

Conseil : renseignez-vous auprès de votre banque habituelle pour savoir si elle est associée à un réseau français (banque partenaire), ce qui peut faciliter vos opérations à l'arrivée.

Les banques proches de l'Université

SOCIETE GENERALE Agence de Dijon Facultés

Tél. 03 80 67 43 43

50, Bd Jeanne d'Arc, 21000 Dijon

Ouvert du Mardi au Vendredi matin et après-midi et le Samedi matin

Banque Populaire Dijon Université

Tél. 03 80 68 02 70

93, boulevard Mansart, 21000 Dijon

Ouvert du Mardi au Vendredi matin et après-midi et le Samedi matin

LCL Dijon Université

Tél. 03 80 65 05 81

25, boulevard Gabriel, 21000 Dijon

Ouvert du Mardi au Vendredi matin et après-midi et le lundi après-midi

4/ Vos démarches administratives nécessaires

Responsabilité civile

Au moment de votre inscription, il vous sera demandé une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile. C'est obligatoire pour réparer les dommages que l'on a causés à autrui. Elle se distingue de la responsabilité pénale qui est engagée, elle, lorsqu'une infraction est commise (contravention, délit ou crime). Elle est généralement comprise dans l'assurance logement.

Assurance Logement

Vous devez assurer le logement dans lequel vous allez séjourner en cas de vol incendie ou autres accidents. L'assurance peut se prendre auprès de la sécurité sociale étudiante (LMDE, SMEREB), de votre banque ou de toutes autres assurances privées. Son prix varie en fonction de la taille de votre logement (de 24€ à 110€ par an).

Après avoir souscrit votre assurance, vous devez remettre à la DREI (Direction des Relations Europe et International) une copie.

L'aide au logement

Toute personne résidant en France, quelle que soit sa nationalité peut bénéficier d'une aide au logement.

Condition

Vous devez disposer du justificatif de titre de séjour pour les étudiants extracommunautaires ou du formulaire de l'assurance maladie européenne pour les ressortissants de l'Union Européenne. Précisez bien, sur votre demande, le type de logement que vous occupez : ceci est très important pour le calcul de vos droits. L'obtention de cette aide n'est pas systématique, elle est accordée en fonction du loyer et des revenus perçus l'année précédente. Pour l'obtenir, vous devez faire une demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et avoir un compte bancaire en France.

Pour votre demande

La 1^{ère} étape est de vous rendre sur le site www.caf.fr pour y remplir en ligne un formulaire de demande d'aide au logement. Vous devez ensuite vous munir des pièces justificatives nécessaires :

- Formulaire de demande d'aide au logement rempli, daté et signé
- Justificatif de scolarité
- Pièce d'identité

- Certificat d'assurance maladie ou copie de la carte européenne d'assurance maladie
- Copie de votre acte de naissance
- Carte de séjour pour les extracommunautaires
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

8 boulevard Clémenceau, 21000 Dijon

Site internet : <https://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-cote-d-or/contacter-ma-caf>

Médecine Préventive Université

Tél. : 03 80 39 51 53
 Secrétariat : 03 80 39 51 54
 Fax : 03 80 39 51 58
 6a, rue du Recteur Marcel Bouchard – Dijon

SUMPPS Dijon > Appel d'urgence

75.06 d'un poste interne
 03 80 66 14 68 d'un poste privé.
 En dehors des heures d'ouverture,
 l'appel sera basculé automatiquement sur le SAMU.

Les soins de santé à Dijon

Près de chez vous et pour des soins courants, vous pourrez trouver dans certains quartiers des pôles médicaux ou des médecins généralistes.

Pour les urgences seulement :**CHU (Centre Hospitalier Universitaire)**

- L'Hôpital du Bocage

(2 bd Maréchal de Lattre de Tassigny - 21000 DIJON)

Médecins de garde

- Médecin de garde : 03.80.40.28.28 (toutes les nuits de la semaine de 19h30 à 8h, le samedi de 12h30 à 20h et le dimanche de 8h à 20h).
- SOS Médecins Dijon : 03.80.59.80.80
- SOS 21 – Visites et Urgences Médicales : 03.80.78.68.68

Les Numéros d'Urgence

Numéro d'urgence européen (urgences depuis un téléphone mobile) : **112**



SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence) : **15**



Police secours : **17**



Pompiers : **18**



Centre antipoison : **03 80 29 37 97**

Dijon est la capitale de la Bourgogne, carrefour européen, centre d'art et de culture, au coeur d'une région réputée pour ses vins et sa gastronomie et dédiée aux activités de nature (VTT, randonnées, escalade, parapente, sports nautiques). Outre son dynamisme culturel et sa vitalité économique, Dijon dispose d'une situation privilégiée :



à **1h30** de la première station de ski



à **1h40** de Paris en TGV



à **3h30** de la mer en TGV

Située sur la façade gauche de la cathédrale «Notre-Dame», la «Chouette» est l'un des symboles de la ville et le porte-bonheur chéri des Dijonnais. De nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, viennent la caresser, de la main gauche (s'il vous plaît !), en faisant un vœu.

1/ Les transports de Dijon



La ville de Dijon est dotée de 20 lignes de bus et de 2 lignes de tramway. Par ailleurs, le centre-ville de Dijon est relativement plat, vous pouvez donc vous déplacer aisément à vélo.

La carte BUS et TRAM «Mobigo»

Il suffit de se rendre à l'Agence Commerciale Divia (16, place Darcy), place Grangier à Dijon pour faire établir votre carte d'abonnement (5€).

Pièces à fournir

- Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- Une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Inutile de vous munir d'une photo d'identité, vous serez photographié sur place.

Prix (tarif au 1^{er} juillet 2016)

- PASS 1 Heure 1,30€ / Dépannage 1,60€
- PASS 7 jours : 13€
- PASS 18-25 ans: 30€ par mois / 240€ pour 9 mois / 315€ pour 12 mois
- PASS 26 ans et + : 40€ par mois / 420€ pour 12 mois

Comment charger votre PASS sur votre carte ?

- Agence commerciale Divia : 16, place Darcy – 21000 Dijon
- Aux distributeurs en station Tram
- Directement sur la Boutique en ligne, en cliquant sur le lien suivant <https://boutique.divia.fr/>

Plus d'informations sur <http://divia.fr>

Le vélo Divia pour la location de vélo

Actuellement, Dijon propose 165 kms de piste cyclable



▲ Divia Vélo

Il vous faut établir un contrat de location, avec l'aide d'un conseiller de l'Agence Divia (16 place Darcy à Dijon) et la boutique Ter / Transco / Divia de la Gare SNCF à Dijon

TARIFS	Tarif plein	Tarif - de 26 ans (-25%)
24 heures	3,00€	-
48 heures	5,00€	-
7 jours	9,00€	-
1 mois	15,00€	11,25€
3 mois	30,00€	22,50€
6 mois	50,00€	37,50€
9 mois	65,00€	48,75€
12 mois	80,00€	60,00€

Documents à fournir

- Courte durée : Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, titre de séjour)
- Longue durée : Un chèque de 200 € (ou 150 €) pour dépôt de garantie

Plus d'informations sur <http://www.divia.fr/531-Le-Velo.html>

▲ Association «La Bécane à Jules»

L'association «La Bécane à Jules» met à disposition de ses adhérents un local pour réparer et entretenir leurs vélos. Ici, chacun s'occupe lui-même de sa bicyclette.

La Bécane à Jules

17 rue de l'île à Dijon

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 17h > 19h30

Mercredi : 15h30 > 19h30

Samedi : 10h > 16h

☎ 03 80 49 18 06

@ atelier@labecaneajules.fr

Plus d'informations sur <http://www.labecaneajules.fr>

2/ Informations pratiques

Accès à internet et à la messagerie

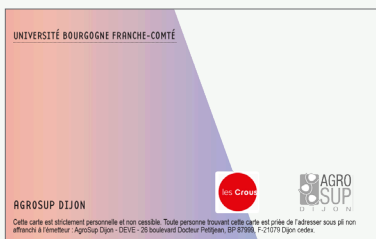


Vous allez disposer d'un code d'accès à l'intranet d'AgroSup Dijon qui vous permettra de consulter votre emploi du temps, les informations utiles sur la vie de l'école....

Vous allez également disposer d'une messagerie FIRST CLASS que vous devrez consulter régulièrement car nous communiquerons avec vous par cet accès. Vous aurez une présentation de ces deux outils à votre arrivée à AgroSup Dijon

Les informations utiles concernant les emplois du temps, les groupes de TD et les convocations aux examens sont affichées sur les deux sites et également disponibles sur l'intranet AgroSup Dijon : <http://intranet.asd.local/>

À l'issue de votre inscription administrative, il vous sera délivré :



- La carte multiservices d'AgroSup Dijon qui vous permettra de bénéficier de nombreux services (restaurant du CROUS, l'accès à Médiadoc, l'accès aux photocopieurs...)
- un certificat de scolarité (en faire des copies si nécessaire)

Bibliothèque

Médiadoc

La bibliothèque est située sur le site Déméter, entre le Bâtiment Déméter et le Bâtiment Champs Prévois.

Elle vous accueille tout au long de votre cursus pour répondre à vos besoins documentaires liés à vos formations. L'équipe est à votre disposition pour vous faciliter l'accès aux différentes ressources et vous aider dans vos recherches.

Condition d'accès à Médiadoc : l'inscription à Médiadoc est obligatoire pour bénéficier des différents services. Celle-ci s'effectue lors de la visite de Médiadoc en début d'année.

Tél : 03 80 77 29 19

@ mediadoc@agrosupdijon.fr

Ouverture :Du lundi au jeudi (09h-19h), Vendredi (09h-18h),
Vacances scolaires (09h-12h00 / 14h00-18h)Fermeture :

1 semaine à Noël et 2 premières semaines d'août

Bibliothèque Université de Bourgogne - <http://bu.u-bourgogne.fr>
Située sur le campus universitaire

Bibliothèque municipale de Dijon - www.bm-dijon.fr
Située au centre-ville de Dijon

Restaurants universitaires du CROUS

*Vous pourrez payer vos repas grâce à votre carte multiservices. Vous pourrez la recharger dans les bornes situées dans les halls des restaurants universitaires.

- Insérer votre carte multiservice
- Choisissez le montant à ajouter
- Insérer votre carte bancaire pour effectuer le paiement

*Prix du ticket étudiant pour l'année universitaire 2017-2018 : 3,25 €

MARET	Centre-Ville 3 rue Docteur Maret (proximité Place Darcy)	Le Midi, du lundi au vendredi : de 11h45 à 13h45
MANSART	Campus 94 bd Mansart	Du lundi au vendredi : de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 20h00
MONTMUZARD	Campus 8b rue Recteur Marcel Bouchard	Du lundi au vendredi : de 11h20 à 13h45

Prix des denrées alimentaires de base

- 1 baguette de pain : 0,85€
- 1kg de riz : 2,00€
- 1 kg de pâtes : 1,50€
- 1 litre de lait : 0,80€
- Photos d'identités : 5€ les 5
- Laverie automatique : ≈ 5€
- Café : 1,50€

La vie associative



Association ESN InsiDijon

Bureau 108 - Maison de l'étudiant
Esplanade Erasme
université de Bourgogne
BP 27877 - 21078 Dijon Cedex
email : insidijon@ixsen.fr
Tél : 03 80 39 90 83
Facebook : ESN InsiDijon
Twitter : InsiDijon

ESN InsiDijon est une association loi 1901 à but non lucratif, destinée à tous les étudiants ouverts d'esprit, qui veulent rencontrer et aider les étudiants internationaux.



La carte ESN (Une valeur de 5€)

- Droit de participer aux activités
- Prix spéciaux sur les voyages et les soirées,
- Carte SIM offerte,
- Avantage bancaire avec la Société Générale.

* Plus d'informations sur <http://dijon.ixesn.fr/>

Les associations étudiantes

Le BDE : le bureau des élèves

Le Bureau Des Élèves est une association de type loi 1901. Il est élu chaque année au mois de février par l'ensemble des élèves de l'école.

Le bureau de l'association se compose d'une dizaine de personnes. Le BDE ouvre la possibilité aux étudiants de prendre part à diverses activités, au travers de nombreux clubs et commissions gérés par les étudiants eux-mêmes : les clubs cuisine, terroir, sono, BD, les Orient et les clubs théâtre, musique, photo, dessin, vidéo ainsi que les commissions Gala et Cabaret.



Le BDE gère le gala de l'école associé à la remise des diplômes.

@ bde@agrosupdijon.fr

La carte culture

Vous êtes un nouvel étudiant sur le campus dijonnais ?

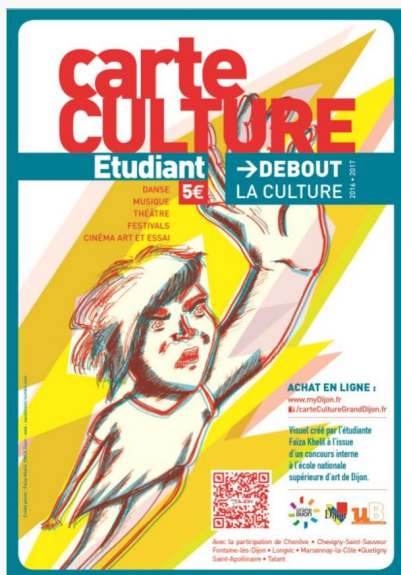
Le dispositif Carte culture s'adresse à tout étudiant inscrit pour l'année dans un établissement d'enseignement post-baccalauréat de l'agglomération dijonnaise.

La carte achetée 5€ est valable jusqu'au 31 août.

Elle permet de bénéficier du tarif unique de 5,5 € pour un spectacle et de 3,5 € pour une séance de cinéma art et essai à l'Eldorado.

Tous les renseignements sur :

<https://www.dijon.fr/Dijon-au-quotidien/Etudier/Carte-culture-etudiant>



Les points de vente de la carte

sur mydijon.fr

Ou dans les points de vente suivants :

- Université de Bourgogne (Maison de l'Étudiant, Atheneum, bibliothèques universitaires de Droit, de Médecine et de Sciences et Génération Campus)
- Mairie de Dijon (Point Information)
- Grand Dijon (Avenue du Drapeau)
- Librairie Grangier
- Association Bourguignonne Culturelle (Passage Darcy)
- Théâtre Dijon Bourgogne (Parvis Saint Jean)
- La Vapeur
- Cinéma l'Eldorado.

Sport

LE SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

Activités nautiques, danses, gymnastiques, activités de plein air, activités individuelles, sports de raquettes, sports collectifs, sports de combat.

SUAPS Dijon / Maison des Sports

Campus universitaire Montmuzard

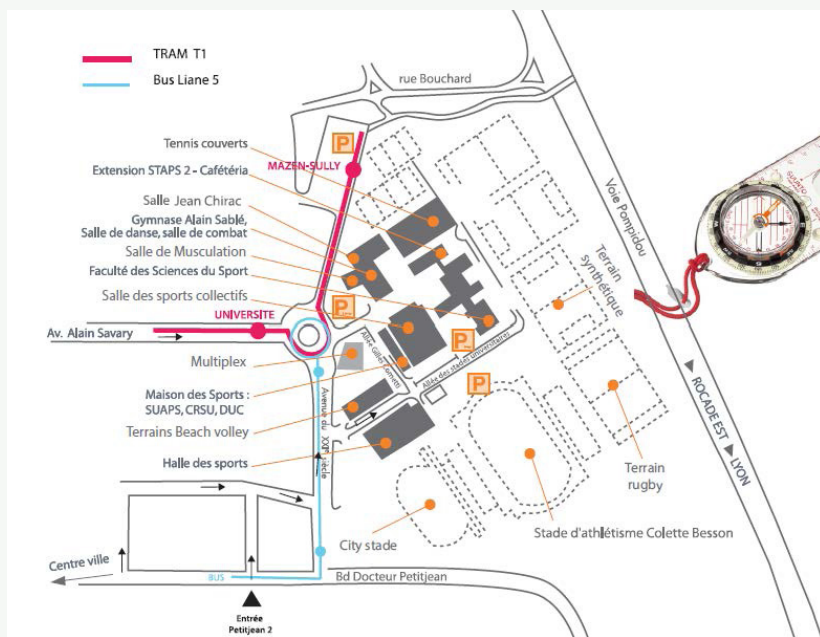
Allée Gilles Cometti

BP 27 877 - 21078 DIJON cedex

☎ 03 80 39 51 70

@ suaps@u-bourgogne.fr

http://suaps.u-bourgogne.fr



4/ Contacts utiles

Direction des Relations Europe et International (DREI)

AgroSup Dijon
Tour Déméter
26, Bd Docteur Petitjean
21000 DIJON

Informations générales :

email : [international\(at\)agrosupdijon.fr](mailto:international(at)agrosupdijon.fr)

Informations entrants :

email : incoming@agrosupdijon.fr



Direction des Relations Europe et International

26, Bd Docteur Petitjean
BP 87999
21079 - DIJON cedex

www.agrosupdijon.fr



Labellisée



Cti

Commission
des Titres d'Ingénieur

